

## DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

**2020 DAC 180** Budget participatif 2016 « De l'art dans mon quartier » : avenant à la convention avec l'association *Pixo* pour le projet d'équipement « Coulée verte Art Project » : parcours de fresques sur la coulée verte (12<sup>e</sup>)

### PROJET DE DELIBERATION

#### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association *Pixo* est porteuse de l'un des projets lauréats de l'édition 2016 du budget participatif du 12<sup>e</sup> arrondissement, sous l'intitulé « De l'art dans mon quartier », qui a pour objectif de créer une touche de couleur dans le cheminement de la promenade plantée dite « Coulée verte » dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. L'association *Pixo* a entamé la réalisation de la « Coulée verte Art Project », un parcours de fresques sur la coulée verte (12<sup>e</sup> arrondissement) réalisé par 7 artistes pour un total de 8 murs : Anna Conda (2 murs), Daco, Difuz, Drika Chagas, Ruben Carrasco, Thiago Goms, Toys & Omik.

Dans le contexte exceptionnel de l'épidémie de covid-19 et à la suite des mesures gouvernementales prises pour la gestion de cette crise sanitaire, l'association *Pixo* a dû reporter la réalisation de l'une des fresques de son programme, celle du duo d'artistes brésiliens Toys & Omik. En effet, les résidents du Brésil ne figurent pas encore dans la liste, régulièrement mise à jour sur décision du Conseil européen, des ressortissants libres de circuler en France .

Cette mesure étant d'une durée indéterminée, afin de permettre à l'association de régler les différents prestataires et artistes engagés dans le projet, je vous propose de modifier les modalités de versement de la subvention de 23.400 euros figurant à l'article 14 de la convention de subvention selon l'échéancier suivant :

- Un acompte de 50% à la signature (déjà versé) ;
- 35% à l'issue de la réalisation de sept fresques ;
- Le solde, soit 15% sera versé - sur présentation des factures (état récapitulatif des factures acquittées et des pièces justifiant de la réception des travaux) - à l'issue de la réalisation de la huitième et dernière fresque (des artistes Toys & Omik) prévue au programme.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer l'avenant annexé au présent projet, qui modifie les conditions de versement.



**2020 DAC 180** Budget participatif 2016 « De l'art dans mon quartier » : avenant à la convention avec l'association *Pixo* pour le projet d'équipement « Coulée verte Art Project » : parcours de fresques sur la coulée verte (12<sup>e</sup>)

Le Conseil de  
Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu la délibération 2019 DAC 326 des 9, 10, 11 et 12 décembre 2019 ;

Vu la convention relative à l'attribution d'une subvention de 23.400 euros approuvée par délibération des 9, 10, 11 et 12 décembre 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association *Pixo* un avenant à la convention relatif à la modification des modalités de versement de la subvention ;

Vu l'avis du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Les modalités de versement de la subvention d'investissement attribuée à l'association *Pixo*, domiciliée 11, rue Caillaux Bal 13, 75013 Paris, sont modifiées selon un nouvel échéancier.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association *Pixo* un avenant à la convention de subvention d'équipement modifiant les modalités de versement.